



## 108 heures

**Alors qu'un projet de décret sur les obligations de service est à l'étude, le SNUipp-FSU revendique que les 108 heures soient à la libre disposition des enseignants, et la fin des APC.**

Le ministère vient de soumettre aux organisations syndicales un projet de décret sur les obligations de service des professeurs des écoles. Le projet consiste à transposer dans un nouveau décret la répartition rigide des actuelles 108 heures, qui fait l'objet de multiples contrôles, avec notamment les 36 heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC) qui n'étaient pour l'heure définie que dans une circulaire.

### **Ce projet ne répond pas à la problématique de notre charge de travail**

Derrière l'apparence d'un simple toilettage réglementaire, se cache en réalité une vision toujours passéeiste de métier de PE et une absence totale d'ambition pour répondre à la problématique actuelle de la charge et du temps de travail des PE.

Car aujourd'hui, dans la vraie vie des écoles, le cadre des 108 heures annualisées explose et ne correspond plus aux exigences du métier. Conseil école-collège, handicap (PPS), nouveaux rythmes, nouveaux programmes, plus de maîtres, scolarisation des moins de trois ans, PAP, PAI, PPRE... à chaque fois qu'une nouvelle prescription arrive dans les écoles, le ministère répond « 108 heures », comme si ces dernières étaient extensibles à l'infini. De plus, les nouveaux programmes incitent au travail en équipe. Fort bien mais comment faire ? Sur quels temps ? Le nouveau cycle III (CM1, CM2 et 6ème) pointe le bout de son nez. Encore une fois, sur quel temps ? Et avec quels frais de déplacement ? Comment prétendre dans tous les médias « refonder l'école » sans refonder le métier d'enseignant ?

### **Nos propositions pour changer les 108 heures :**

Aujourd'hui le volontariat, voire le militantisme professionnel, a largement atteint ses limites. 27 heures par semaine dans les textes, 44 heures dans les faits, c'est beaucoup trop ! Une nouvelle organisation de notre temps de travail est indispensable avec comme première étape la refondation de nos 108 heures.

Un « forfait temps » à libre disposition des équipes : Le SNUipp-FSU revendique que les 108 heures annuelles - soit trois heures hebdomadaires - constituent un forfait temps mis à la disposition des enseignants. Ce temps doit reconnaître toutes les missions liées au service d'enseignement que les enseignants du 1er degré assurent : travaux de préparation et recherches

personnelles, travail au sein de l'équipe pédagogique, concertation, relations avec les parents d'élèves et participation aux conseils d'école. Pour le SNUipp, la hiérarchie n'a aucun contrôle à exercer sur ce temps qui doit être placé sous la stricte responsabilité des enseignants.

En prenant exemple sur ce qui existe dans le second degré, les enseignants du 1er degré n'ont nul besoin d'être infantilisés et de justifier les 24 heures pour ceci ou les 18 heures pour cela dans des tableaux excel à renvoyer à la hiérarchie.

### **L'arrêt des APC :**

Nous considérons que l'intérêt pédagogique des APC est très limité, à l'image de l'ensemble des dispositifs externalisés hors la classe comme des études l'ont démontré. Ces activités, dont le contenu et les finalités n'ont rien de déterminant tant pour la réussite des élèves que pour la qualité de l'enseignement, doivent être supprimées. Ce temps doit être redonné aux enseignants pour faire baisser leur charge de travail et leur permettre de mieux le faire.

Le ministère serait mieux inspiré de baisser le nombre d'élèves dans les classes, de développer les RASED et d'étendre le « plus de maîtres que de classes » pour travailler autrement avec les élèves, notamment en petits groupes. Tout cela nécessite des moyens. Mais, nous n'avons pas à rougir de cette ambition qui consiste à investir fortement dans l'avenir.

Ci-joint dans cet article, un diaporama sur nos conditions de travail et un « 4 pages » spécial 108 heures.